

Participation à la consultation publique sur l'arrêté relatif à la vénerie sous terre en Eure-et-Loir, campagne 2021-2022

Eure-et-Loir Nature est opposée à l'ouverture anticipée de la vénerie sous terre du Blaireau d'Europe dans le département d'Eure-et-Loir.

En effet, le projet d'arrêté mentionne la bonne situation de l'espèce à l'échelle du département pour autoriser une ouverture anticipée. Or, cet argument n'est scientifiquement non recevable en l'état des connaissances actuelles.

Surtout, les conditions d'ouverture anticipées qui sont énumérées ne permettent pas d'établir que la population de Blaireaux se portent si bien que ça :

- **Le graphique des prélèvements** n'indique peut-être pas une diminution **significative** des prises mais on ne peut pas cacher une certaine stabilité depuis 10 ans. Surtout, ce graphique ne montre pas l'effort de piégeage chaque année et il est donc impossible de comparer les chiffres élevés de l'année 2017-2018 avec les autres puisqu'il est probablement dû à un nombre plus élevé de jour de piégeage.
- **Le prélèvement lié aux autres méthodes de chasse** indique une **légère augmentation** des prises ;
- **Aucun chiffre** n'est apporté concernant la **mortalité routière**. Or, celle-ci représente une part non négligeable. Même si elle peut-être un danger pour les automobilistes, elle est un facteur important de baisse de population des Blaireaux européens.
- La problématique des **dégâts** qu'il peuvent occasionner sont souvent mis en avant et longuement décrit dans un paragraphe dans cette **NOTE**. Mais il est indiqué que les Lieutenants de louverie sont intervenus qu'**une seule fois en 2020**. Ce risque est donc négligeable et nous ne sommes pas contre une intervention des services de l'OFB dans ces rares cas.
- Enfin, la note **conclue à une dynamique de population** sans indiquer si c'est une dynamique positive ou négative.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et figurant dans la propre note, aucun élément **scientifique** n'est apporté pour démontrer la bonne santé de la population de Blaireau d'Europe dans le département d'Eure-et-Loir. Une dynamique de population animale ne peut pas s'estimer par la simple répartition et par le nombre de prise par le piégeage car celui-ci dépend de la pression de chasse qui peut être différente chaque année. Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que d'augmenter la pression de piégeage fera déplacer les blaireaux vers des zones plus tranquilles comme les abords de voies ferrées ou routiers, ce qui n'arrangera pas le problème que vous évoquez dans la note et augmentera les risques liés aux activités humaines.

Eure-et-Loir Nature est donc opposée à une ouverture anticipée de la vénerie sous terre pour les raisons évoquées ci-dessus.